ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

cancer du côlon

Question écrite n° 74763

Texte de la question

M. André Aschieri appelle l'attention de M. le ministre délégué à la santé sur la prévention du risque du cancer du côlon. Dans notre pays, les cancers colo-rectaux figurent au premier rang des cancers, et, chaque année, 35 000 nouveaux cas sont décelés. Il apparaît qu'un dépistage efficace permettrait de limiter cette incidence mais, faute de politique cohérente, au niveau national, sa mise en oeuvre n'est pas à l'ordre du jour, il se demande, alors, s'il entend prendre des mesures à ce sujet.

Texte de la réponse

Le dépistage organisé du cancer colorectal va être mis en place dans vingt départements dans le courant de l'année 2002, pour être ultérieurement généralisé à l'ensemble du territoire en 2003. Au vu des données épidémiologiques, la présence de sang occulte dans les selles devrait être observée chez environ 2 à 3 % des personnes de cinquante à soixante-quatorze ans participant à ce programme de dépistage, et conduira à leur proposer une coloscopie. A terme, ce dépistage organisé pourrait ainsi induire environ 70 000 coloscopies, et probablement mettre en évidence une lésion cancéreuse une fois sur vingt, et de gros polypes précancéreux quatre fois sur vingt. Ce chiffre de 70 000 actes est à mettre en regard des plus de 900 000 coloscopies actuellement réalisées en France chaque année. La pratique du dépistage organisé pourrait entraîner une diminution du nombre de coloscopies pratiquées, du fait d'une meilleure sélection des patients chez lesquels cet acte serait effectué.

Données clés

Auteur : M. André Aschieri
Circonscription : Alpes-Maritimes (9e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 74763
Rubrique : Santé
Ministère interrogé : santé
Ministère attributaire : santé

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 1er avril 2002, page 1764
Réponse publiée le : 6 mai 2002, page 2435